97-84076-8

Gide, Charles

La coopération la place qu'elle réclame dans...

Paris

[1921?]

97-84076-8
MASTER NEGATIVE #

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DIVISION

# BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

ORIGINAL MATERIAL AS FILMED - EXISTING BIBLIOGRAPHIC RECORD

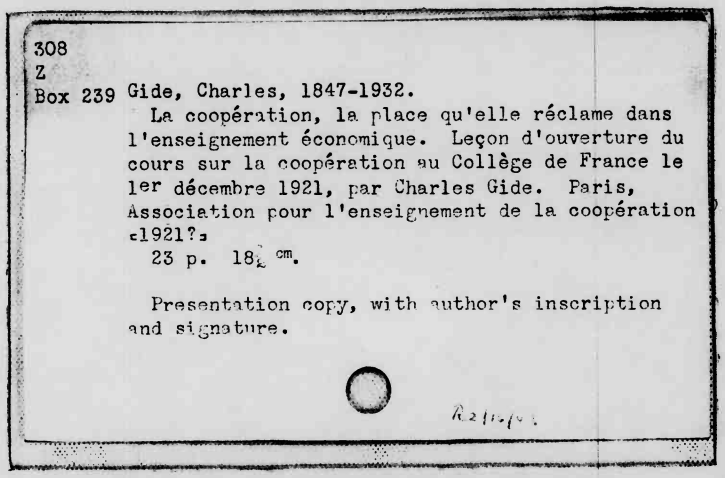

308
Z
Box 239 Gide, Charles, 1847-1932.
La coopération, la place qu'elle réclame dans l'enseignement économique. Leçon d'ouverture du cours sur la coopération au Collège de France le 1er décembre 1921, par Charles Gide. Paris, Association pour l'enseignement de la coopération [1921?]
23 p. 18½ cm.

Presentation copy, with author's inscription and signature.

RESTRICTIONS ON USE: Reproductions may not be made without permission from Columbia University Libraries.

## TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 9:1 IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB

DATE FILMED: 5-7-97 INITIALS: PB

TRACKING # : 23797

FILMED BY PRESERVATION RESOURCES, BETHLEHEM, PA.

# LA COOPÉRATION

*LA PLACE QU'ELLE RÉCLAME*
*DANS L'ENSEIGNEMENT ÉCONOMIQUE*

---

LEÇON D'OUVERTURE
DU COURS SUR LA COOPÉRATION
AU COLLÈGE DE FRANCE
le 1er Décembre 1921

PAR CHARLES GIDE

308
Z
Box 239

ASSOCIATION
POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA COOPÉRATION
13, RUE DE L'ENTREPÔT, PARIS

à Monsieur Shotwell
cordial hommage
Ch. Gide

# LA COOPÉRATION

*LA PLACE QU'ELLE RÉCLAME*
*DANS L'ENSEIGNEMENT ÉCONOMIQUE*

---

LEÇON D'OUVERTURE
DU COURS SUR LA COOPÉRATION
AU COLLÈGE DE FRANCE
le 1er Décembre 1921

PAR CHARLES GIDE

ASSOCIATION
POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA COOPÉRATION
13, RUE DE L'ENTREPÔT, PARIS

Gift of
J. T. Shotwell
6.12.29

29 Nov 1929 RH/Adm

# LA COOPÉRATION

## La place qu'elle réclame dans l'enseignement économique

Messieurs,

Tout en vous remerciant de votre bienveillant accueil, je ne me dissimule par qu'un début, à mon âge, prête un peu à sourire. Cependant, je me dis qu'il arrive plus d'une fois, lorsqu'une jeune personne fait ses débuts dans le monde, qu'on confie au grand-père le soin de la présenter et de veiller sur elle, en attendant de remettre sa destinée à de plus jeunes mains.

Je vous prie de le prendre ainsi. Ce qui est intéressant, ce soir, ce n'est pas le début d'un vieux professeur, mais c'est le début d'un nouvel enseignement et de la jeune Coopération, un peu intimidée de venir ici prendre place au milieu de tant de vénérables sciences qui habitent depuis quatre siècles cette illustre maison.

### § 1. Le nouvel enseignement

Cependant, je ne voudrais pas vous donner à croire que c'est la première fois que la Coopération monte en chaire. Il y a déjà eu à l'étranger des cours d'enseignement de la coopération : en Allemagne, en Autriche et surtout en Russie. En sorte que ce ne serait pas le cas de répéter ici le mot de Jules Lemaître, dans son roman *Les Rois:* « ce qui me plait dans Paris, c'est que tout y arrive cent ans plus tôt qu'ailleurs! »

Toutefois, il y a ici quelque chose de plus que je dois constater sans en tirer vanité: c'est que tous les autres

cours, à l'étranger, dont je viens de vous parler, ont été créés par les gouvernements ou bien par les Universités. C'est ainsi que, depuis l'année dernière, à l'Université de Berlin, un cours sur la Coopération est confié à un coopérateur bien connu, qui a figuré dans un des ministères de l'Empire, M. Auguste Muller. Mais ce cours a été institué par l'Université, et nulle part l'on n'avait pas encore vu, sauf erreur de ma part, de chaire qui eût été fondée par une organisation coopérative.

C'est là un fait nouveau. Dans l'Université de Paris, comme dans les autres Universités ou établissements d'enseignement supérieur, il ne manque pas de chaires créées par des millionnaires, par des princes, par des philanthropes. Sur le Livre d'Or de ces Mécènes, on voit briller beaucoup de grands noms, beaucoup de beaux noms, mais on n'y avait point vu encore figurer une organisation ouvrière.

Et, à cet égard, il faut rectifier les assertions inexactes données dans quelques journaux: l'Etat n'a eu aucune part à cette création, sinon d'apposer sa signature. Ce sont les Sociétés coopératives de consommation qui ont pris à leur charge, exclusivement, tous les frais de cette fondation.

Eh bien! il était juste qu'une chaire sur la Coopération fut créée par des organisations populaires, car la doctrine coopérative elle-même, dans ses réalisations comme dans ses aspirations, telle qu'elle vous sera montrée ici, a été uniquement l'œuvre d'ouvriers. Ce sont eux qui, depuis les Pionniers de Rochdale, par leurs expérimentations quotidiennes, en confrontant leur idéal avec les réalités, ont élaboré ce programme à la fois pratique et idéaliste que nous vous exposerons. Les économistes et intellectuels n'y ont pas apporté grand chose, sinon leurs critiques.

Quoique ce ne soit pas précisément mon rôle d'insister sur les remerciements qu'on doit aux organisations coopératives ouvrières pour cette création, cependant, je dois faire remarquer que cette création a été tout à fait désintéressée, en ce sens que ce n'est pas précisément pour eux que les coopérateurs ont créé cette chaire.

Dans le Congrès où, il y a trois ans déjà, cette fondation fut votée, un des membres dit: « Pourquoi cette



chaire au Collège de France? Aucun coopérateur ne pourra y assister.[1] » Et l'on répondit: Peu importe; ce n'est pas pour les coopérateurs qu'elle est créée; c'est pour montrer au public — au grand public — que le mouvement coopératif n'est pas simplement un mouvement pour l'amélioration de la condition des classes ouvrières, mais que c'est aussi un mouvement d'idées qui vaut la peine d'être discuté dans les milieux intellectuels. Et c'est pour cela qu'on a voulu avoir ici une chaire magistrale et non pas un simple cours. Et un tel souci de la haute culture chez des hommes dont l'activité ne s'exerce que dans le commerce, généralement dans le commerce de l'épicerie, est vraiment noble et touchant.

C'est bien ainsi que le Collège de France l'a compris. Si la demande de création de cette chaire n'avait pas été présentée par l'initiative et sous le patronage d'une grande organisation ouvrière et populaire, il n'est pas probable que le gouvernement et l'administration eussent mis le même empressement — si j'ose employer ce mot — à la créer.

Et, en effet, on aurait pu avoir quelques hésitations sur la place d'un enseignement comme celui-ci dans le Collège de France. Car si la place de l'enseignement coopératif était tout indiquée dans les écoles pratiques, telles que le Conservatoire des Arts et Métiers, les Écoles supérieures de Commerce, on pouvait se demander si elle était indiquée dans un établissement comme celui-ci qui n'a pas pour but de former des praticiens, mais de dispenser un enseignement purement scientifique.

Mais le Collège n'a pas oublié que, par ses origines mêmes, il avait été créé pour donner asile à tout enseignement nouveau et particulièrement à ceux en marge de l'enseignement classique. *Docet omnia* (enseigner toutes choses), dit sa devise. Et c'est ainsi que nous pouvons aujourd'hui exprimer nos remerciements au Collège de France pour avoir inscrit cette chaire sur sa glorieuse affiche.

---

(1) Cependant, afin que cet enseignement puisse servir aussi aux coopérateurs qui ne peuvent suivre le cours, les leçons seront publiées, pour la plupart, soit dans l'*Action Coopérative*, soit en brochures. — Celle-ci ouvre la série.

Au reste, cet exemple du Collège de France a été immédiatement suivi. Nous venons d'apprendre qu'un cours sur la Coopération vient d'être institué à l'Université de Nancy et a été confié à notre collègue, M. Bernard Lavergne, initiateur de l'Association pour l'Enseignement de la coopération.

Et ici près, au Collège libre des Sciences sociales, un des secrétaires de la Fédération nationale, M. Poisson, a été chargé aussi d'un cours sur la coopération. Voilà l'enseignement coopératif en marche! Nous espérons bien qu'il prendra place aussi dans l'enseignement secondaire et primaire.

## § 2. — Le programme de ce cours

Je voudrais maintenant dire dans quel esprit je comprends ce cours. Je ne crois pas qu'il soit dans mon rôle de faire ici un cours d'enseignement technique, c'est-à-dire de vous expliquer les statuts des sociétés coopératives, les difficultés pécuniaires ou fiscales qu'elles ont à rencontrer, le mécanisme plus ou moins ingénieux de leur organisation, en un mot, tout le train-train de leur vie quotidienne. Je ne le crois pas pour deux raisons.

D'abord, parce que cet enseignement technique est déjà donné ailleurs. Il est donné d'abord à l'Ecole coopérative instituée par la Fédération nationale des Sociétés de consommation, et qui a pour objet de former des employés gérants dans la coopération. Il y a là sept ou huit cours permanents qui sont faits par des coopérateurs beaucoup plus compétents que moi sur ces questions d'organisation intérieure. En outre, il y a, au Conservatoire des Arts et Métiers un cours de M. Simiand qui portera cette année particulièrement sur le mécanisme et l'organisation des associations coopératives.

La seconde raison, c'est que ceux qui viennent ici ne sont pas destinés à devenir des praticiens, ni même des pratiquants. La plupart même ne sont pas des candidats coopérateurs. Nous espérons bien qu'ils s'intéresseront au mouvement coopératif. Mais ils ne s'y intéresseraient peut-être pas beaucoup si on leur présentait les détails pratiques de l'organisation d'une société.



Je voudrais donc faire ici autre chose: non m'occuper de la vie intérieure des sociétés coopératives, mais les situer dans le milieu économique, dans ce vaste monde économique dans lequel elles ne forment encore que des cellules disséminées, étudier quelle action ces sociétés peuvent exercer sur lui, et quelles sont les réactions qu'elles subissent, exposer les faits économiques tels qu'ils apparaissent au regard du consommateur, rechercher dans quelle mesure les principes de l'organisation coopérative se trouvent en accord ou en conflit avec ce qu'on appelle les lois naturelles de l'Economie politique.

Remarquez que je n'ai pas la prétention d'apporter ici une science nouvelle, ni moins encore de la dresser contre l'Economie politique dans une attitude hostile. Ce n'est pas ma pensée. Je ne viens pas ici — dans ce Collège où l'Economie politique a été enseignée depuis un siècle par quatre grands économistes qui représentent toute une dynastie: Jean-Baptiste Say, Rossi, Michel Chevalier, Paul Leroy-Beaulieu — présenter la coopération comme une ennemie, ni moins encore comme un parent pauvre admis par charité, mais comme une sœur, d'un autre lit, si vous voulez, mais ayant le droit de réclamer sa place dans l'enseignement, voire dans l'enseignement classique, de la science économique.

Et si Karl Marx, pour construire son système collectiviste, a pu s'appuyer sur un grand économiste classique, Ricardo, nous trouverons, nous, pour étayer le programme coopératiste, des pères de l'économie politique non moins illustres, auxquels nous pourrons remonter par une filiation légitime.

Il y a, dans l'économie coopérative, plus de choses que l'on ne pense. Elle a droit de regard dans toutes les parties de l'économie politique. Tous les phénomènes de la vie économique ressortissent, dans une certaine mesure, de la Coopération. C'est Jaurès qui disait que les sociétés coopératives étaient un admirable laboratoire social. Laboratoire, oui, pour ceux qui y vivent, qui y travaillent, qui mettent la main à la pâte; mais pour les auditeurs du dehors, comme ceux qui viendront ici, contentons-nous de dire que les coopératives constituent un excellent observatoire social pour

tous les phénomènes économiques. Ou, si vous voulez une comparaison plus modeste, je dirai que les sociétés coopératives peuvent rendre le même service que ces tableaux d'orientation que l'on voit, dressés par les soins du Touring-Club, dans les sites pittoresques. Certainement, beaucoup d'entre vous se sont divertis, en prenant pour points de repère les quatre points cardinaux, à parcourir du regard l'immense horizon représenté par la silhouette inscrite sur la circonférence de la table.

Eh bien! je vous invite aujourd'hui au même divertissement. Faisons ensemble le tour de l'horizon économique, en prenant aussi pour points de repère les quatre points cardinaux de la table économique, qui sont inscrits dans tous les traités d'économie politique: *Production, Circulation, Répartition, Consommation.*

Et voyons ce que, à chacun de ces points de vue, la Coopération peut apporter, peut enseigner de nouveau.

Cette rapide revue aura d'ailleurs l'avantage pour ceux qui sont venus ici aujourd'hui et n'ont pas l'intention d'y revenir — lesquels sont probablement de beaucoup les plus nombreux ! — de leur permettre ainsi d'anticiper en quelques minutes tout le cours que je donnerai cette année, et même les années suivantes, s'il y a lieu.

Installons-nous donc dans notre petite boutique coopérative et regardons successivement par les quatre fenêtres.

### § 3. — L'échange et le juste prix

La première fenêtre que nous ouvrirons c'est celle qui donne sur la circulation, comme disent les économistes, ou si vous voulez, plus simplement, sur l'échange. Pourquoi commençons-nous par là? Parce que c'est tout à fait par là, en effet, que les coopératives ont vue sur le monde économique: c'est leur propre domaine. Nos sociétés sont d'abord des magasins; et même ce n'est pas autre chose, pour ceux qui ne regardent que de l'extérieur.

Si vous entrez dans un magasin coopératif, vous n'y verrez, en effet, rien d'autre que dans une épicerie quelconque, rien que le vulgaire attirail de toute boutique: des sacs, des bidons, des barriques, des tiroirs, un comptoir, des balances.



Eh bien! qu'est-ce que la Coopération pense apporter de nouveau dans ce domaine-là? Elle y apporte la notion du *juste prix.* C'est-à-dire la préoccupation de ne faire payer au consommateur que le strict équivalent de la marchandise qu'il reçoit, en débarrassant ce prix — comme on épluche une noix pour ne garder que l'amande — de toutes les majorations parasitaires que le commerce de tout temps a plaquées sur ce prix de vente. Le juste prix c'est le prix débarrassé de toute cette végétation qui, sous le nom de profit, de dividende, de rente, de plus-value, le grossit indéfiniment aux dépens du consommateur, et dont nous avons vu tant d'exemples, surtout depuis la guerre.

On nous a souvent pris à partie dans les journaux, depuis ces derniers temps — notamment depuis le manifeste publié par l'Association pour la propagande des idées coopératives dans les milieux universitaires — pour nous dire: vous ne supprimez pas le profit!

Il y a là un perpétuel malentendu. Si l'on entend par profit, soit l'intérêt du capital, soit la rémunération du travail de direction ou d'invention, en ce cas-là, certes, les sociétés coopératives ne tendent pas à supprimer ce profit. Au contraire, elles le font entrer comme un des éléments nécessaires de la production.

Mais ce qu'elles veulent supprimer c'est cette majoration qui est sans cause, qui n'est pas conditionnée par les nécessités de la production, qui est, par conséquent, en marge du prix et ne doit son existence qu'à certaines circonstances de fait, telles qu'un monopole du vendeur, ou l'ignorance du consommateur.

Il est vrai qu'ici, dès le début, nous nous trouvons en conflit avec les économistes, qui nous disent: « Il n'y a pas de juste prix. C'est une vieille notion de morale qui vient des canonistes du moyen âge. Il n'y a pas d'autre juste prix que le prix qui existe, tel qu'il est déterminé par la libre vente. Ah! sans doute, s'il s'agit d'un prix imposé par contrainte, ou obtenu par tromperie, il n'est pas juste. Mais du moment qu'un prix quel qu'il soit, est accepté par l'acheteur, sans contrainte et sans fraude, dans ce cas c'est un prix juste,

économiquement parlant, comme on dit d'une pesée dans la balance qu'elle est juste. Il n'y a pas à venir discuter quels sont les motifs de l'acheteur ou du vendeur. »

Et si nous insistons en disant: Mais tout de même, lorsqu'il y a une trop grande différence entre le prix de vente et le prix de revient, c'est bien là une majoration arbitraire? les économistes nous répondent : « C'est là un fait exceptionnel et qui ne peut exister d'une façon durable, parce que, à l'état normal, la concurrence des vendeurs suffira toujours par ramener, tôt ou tard, ce prix exagéré au niveau de ce que vous appelez le juste prix, c'est-à-dire du coût de production. »

La concurrence, voilà donc, pour les économistes, ce qui suffit pour assurer dans le monde économique le juste prix et sauvegarder les intérêts des consommateurs.

Eh bien! nous n'y croyons pas, à cette action efficace et suffisante de la concurrence pour établir le juste prix. Il a pu en être ainsi autrefois. Ce n'est plus vrai aujourd'hui. Les producteurs se sont instruits et ils ne sont plus disposés à jouer ce rôle de dupes, qui consiste à se faire sous-enchère les uns aux autres, à seule fin de favoriser les intérêts du consommateur.

Il y a longtemps que les producteurs, mieux avisés, se sont entendus entre eux, soit les grands en créant des trusts, soit les petits par ces coalitions tacites qui existent dans toutes les villes entre les marchands et les débitants d'un même article, et en vertu desquelles jamais aucun d'eux ne baisse volontairement son prix, aussi longtemps que les autres le maintiennent. Et si même un marchand, un producteur, s'avisait de baisser spontanément son prix, pour attirer le consommateur, il serait en butte à une violente hostilité de la part de ses confrères (1).

(1) Les journaux ont raconté l'histoire (novembre 1921) d'un blanchisseur, qui, s'étant avisé d'abaisser les prix, avait été si bien persécuté par le Syndicat des blanchisseurs, qu'il avait dû changer de métier.

Et postérieurement à la date de cette leçon (janvier 1922) un marchand de bière, qui avait baissé le prix des canettes, s'est vu menacé de boycottage par le Syndicat des brasseurs. Sur la plainte de leur victime, ceux-ci ont été traduits en correctionnelle.



Le marchand, aujourd'hui, cherche d'autant moins à abaisser ses prix qu'il ne serait pas sûr d'attirer mieux par là le consommateur. Il s'est fait, en effet, une certaine évolution, qu'il faudra étudier un jour, dans la mentalité du consommateur. Autrefois, ce qui faisait jouer la concurrence c'est que le client savait accourir au magasin où l'on vendait le meilleur marché, tandis qu'aujourd'hui, soit par indifférence, soit par gloriole, il va souvent là où on lui fait payer le plus cher!

Que d'exemples on pourrait citer, que nous voyons tous les jours sous nos yeux!

Voilà, chez les pâtissiers, les petits gâteaux qui ont monté à 60 et 75 centimes. Naguère, c'était peut-être bien un « juste prix », parce que les matières premières, le beurre, les œufs, la farine et le sucre, avaient quadruplé de prix. Mais, aujourd'hui, ces matières premières ont, toutes les quatre, diminué de prix dans une proportion appréciable. Les pâtissiers ont-ils baissé le prix de leurs gâteaux? Regardez les étiquettes! Pas d'un centime! Pourquoi le feraient-ils, aussi longtemps que des consommateurs sont disposés à venir les manger à ce prix-là? Nous ferions comme eux, à leur place.

Voici les blanchisseurs qui avaient augmenté leurs prix parce que le savon et le charbon, qui sont deux facteurs de la production de cette industrie, avaient augmenté dans des proportions énormes. Mais le savon et le charbon ont baissé considérablement aujourd'hui. Les blanchisseurs ont-ils baissé leurs prix? Absolument pas. C'est un scandale tel que le gouvernement est intervenu. Il a fait venir le président du Syndicat des blanchisseurs et l'a menacé de la taxe. Alors, ils ont déclaré qu'ils consentiraient une diminution d'un sou par faux-col! Et le gouvernement a dû finalement se contenter de cette réduction dérisoire! Quant aux clients, ils sont restés indifférents.

Ce sont de petits exemples, si vous voulez, mais je pourrais en prendre de beaucoup plus considérables, notamment dans la vente de la farine ou la vente de la viande. Mais passons.

Constatons seulement que le prix ne baissera jamais s'il n'y a pas une force extérieure qui oblige le vendeur à le baisser. Cette force extérieure pouvait être la con-

currence. Elle ne l'est plus. Elle pourrait être la taxe officielle. On l'a essayée. Mais cette taxe n'a pas donné de résultats efficaces. Elle pourrait être aussi la pression des consommateurs eux-mêmes faisant la grève. Mais celle-ci n'agit pas non plus, parce que le consommateur préfère se laisser juguler plutôt que de se priver — ne fût-ce que de petits gâteaux et durant un jour seulement ! Le consommateur, c'est le personnage le moins héroïque de tous ceux qui figurent sur la scène économique — et on n'est pas très fier de se dire qu'on a passé sa vie à défendre un si triste client !

Avocat d'office, venons à son secours tout de même et nous disons : Puisque la concurrence fait défaut, puisque la taxe officielle est inefficace, puisque le consommateur lui-même se dérobe à son devoir, qui serait de marchander ou de s'abstenir, eh bien ! les sociétés de consommation sont là et, groupant une élite de consommateurs dévoués, elles disent : « Vous allez vous faire vos propres marchands. Les marchandises, dans les magasins, ne seront vendues qu'au juste prix, tel que je viens de le définir, c'est-à-dire le prix nécessaire et suffisant pour payer tous les frais de production et permettre ainsi à la production de continuer. Rien de plus. »

Il est vrai qu'elles ont pour règle de vendre au même prix que les commerçants, donc en pratiquant comme eux la même majoration usuraire inutile, mais, à la fin de l'année, elles la restituent au client, ce qui est une façon de la dénoncer en disant : « Vous voyez combien cette majoration qu'on déclarait indispensable est inutile ! Nous n'en avons pas besoin pour continuer nos opérations. Nous vous l'avions fait payer sans raison, mais nous vous la rendons afin de vous instruire. »

Voilà comment les Coopératives établissent le juste prix. Et, quand on nous dit quelquefois : « Mais, somme toute, elles n'ont pas grande action sur le marché », nous pouvons répondre que si elles n'ont pas une plus grande action sur le marché c'est parce qu'elles ne sont pas en nombre suffisant. Croyez bien que si, en prenant les exemples que je viens de citer, il y avait un certain nombre de pâtisseries coopératives ou de blanchisseries coopératives, vous verriez immédiatement les prix



baisser. Et si, dans des pays comme l'Angleterre ou la Suisse, la hausse des prix a été bien moindre que dans tous les autres pays, cela tient — en partie seulement, car je ne veux pas dire que ce fait soit dû uniquement à cette cause — à l'existence de puissantes sociétés coopératives dans ces deux pays.

Car bien au delà du cercle immédiat de leurs membres et même là où les Coopératives n'existent pas, elles agissent tout de même. Dans un pays où il y a de nombreuses coopératives, les marchands sont obligés de maintenir les prix au même niveau. Alors, on dit : « A quoi servent les Coopératives ? Elles vendent au même prix que le marchand ! » Pardon ! ce qu'il faut dire c'est que ce sont les marchands qui se résignent, bien à contre-cœur, à vendre au même prix que les Coopératives ! Celles-ci exercent une action qu'on peut appeler potentielle — comme celle qu'a exercée pendant la guerre la flotte anglaise, embossée dans une baie ignorée du public : on ne s'est pas aperçu de sa présence, mais je vous prie de croire que, si elle n'eût pas été un peu là, on se serait aperçu de son absence !

Ce n'est pas seulement la justice que la Coopération introduit dans le commerce : c'est aussi la vérité.

Juste prix et prix vrai, c'est la même chose. En effet, le juste prix ce n'est pas seulement le prix débarrassé des majorations dont je vous parlais tout à l'heure, c'est le prix débarrassé des mensonges, sous la forme de réclames et d'annonces, par lesquels, à coups de milliards, le commerce dans le monde entier empoisonne le public.

Quand s'est ouvert, en France, le premier magasin coopératif, à Lyon, en 1835, dix ans avant celui des Pionniers de Rochdale, ce magasin avait pris une enseigne qui est d'une éloquence tout à fait admirable, si l'on pense à l'époque où il avait été créé. Il s'appelait: *Au Commerce Véridique*. Certains reprochent à la Coopération de n'être pas révolutionnaire. Or, rien que l'avènement de la vérité dans le commerce, pensez-vous si ce serait une révolution !

## § 4. — La Coopération dans la production

Et maintenant, faisons un quart de tour sur notre table imaginaire, et regardons dans l'immense secteur de la production.

Que peuvent, ici, faire les Coopératives ?

Il y a d'abord les Coopératives de production, qui sont à leur place sur ce terrain. Elles ne peuvent pas faire beaucoup, car elles sont peu nombreuses, cependant nous aurons l'occasion de parler d'elles. Quoique je n'ai garde d'oublier que ce cours a été créé uniquement par les sociétés coopératives de consommation, et que j'estime que ce sont celles-ci, en effet, qui représentent la forme dominante et intégrale du mouvement coopératif, cependant, mon opinion personenlle, qui n'est peut-être pas partagée par tous les coopérateurs, c'est que nos sociétés de consommation n'arriveront pas à se passer complètement, dans le domaine industriel ni surtout dans le domaine agricole, des Coopératives de production, ou Coopératives de main-d'œuvre.

Mais, aujourd'hui, je ne parle que des Coopératives de consommation. Or, pour celles-ci, il faut avouer que leur entrée dans le domaine de la production paraît un peu surprenante, car, enfin, une entreprise de production gouvernée par des consommateurs, cela paraît une anomalie! Cependant, les faits sont là et péremptoires. Vous savez que, dans tous les pays où la Coopération est suffisamment organisée, les Coopératives de consommation sont déjà entrées dans la voie de la production, en essayant de produire elles-mêmes et par leurs propres moyens les articles qu'elles consomment dans leurs magasins. Cette production industrielle se chiffre par centaines de millions de francs en Angleterre, une dizaine de millions en France.

C'est peu de chose encore. Mais, du moins, est-ce assez pour nous permettre de croire que les sociétés de consommation pourront organiser un jour la production ?

Ici encore nous rencontrons les économistes qui le nient. Les consommateurs, disent-ils, ne peuvent rien savoir des procédés industriels : ils ont pour rôle de se mettre à table et non de faire la cuisine. Mettre les



entreprises entre leurs mains, ce serait oublier tout ce que nous devons à la division du travail et aux spécialisations professionnelles. Ce serait une sorte de retour à l'économie domestique du temps des patriarches.

Cette critique n'a pas plus de fondement que la précédente. En effet, je vous prie de vous retourner vers la forme d'entreprise qui aujourd'hui est en train de devenir la forme générale de toute grande production, vers la société par actions, et de me dire si les sociétaires ont une compétence et une capacité quelconques dans les entreprises que pourtant ils possèdent et ils contrôlent? Ils n'en ont aucune. Il y a une foule d'actionnaires qui seraient bien en peine de dire où est située l'entreprise dont ils possèdent, en leur portefeuille, les titres peinturlurés. Alors, pourquoi les économistes ne parlent-ils jamais de l'incompétence des actionnaires ?

Ah ! dira-t-on, c'est que les actionnaires n'ont pas la prétention de produire eux-mêmes ; ils ont pour cela des ingénieurs, des techniciens.

Eh bien ! de même les coopérateurs. Nous n'avons pas la prétention, dans nos sociétés de consommation, de faire faire par nos sociétaires eux-mêmes les chaussures ou les conserves de sardines. Nous prenons, nous aussi, des ouvriers et des techniciens.

Ecartons donc aussi cet argument de l'incompétence technique ou professionnelle des coopérateurs : il ne serait pas sans force s'il était invoqué pour le compte de l'entreprise individuelle, mais non quand il l'est pour celui de l'entreprise capitaliste.

Mais voici un autre argument plus fort. Les Coopératives ne risquent-elles pas d'être handicapées, pour la raison qu'elles suppriment le profit, non seulement dans la vente commerciale mais aussi dans la production industrielle ? Dire que les sociétés coopératives feront un jour la conquête de la production, ce n'est rien moins que faire cette prédiction énorme qu'un jour la production fonctionnera sans le stimulant du profit.

Or, nous sommes bien obligés de reconnaître que, jusqu'à présent, aucune entreprise en ce monde, dans le domaine industriel, agricole, commercial, n'a été faite sans l'attente du profit.

Il y a dans Shakespeare un vers admirable que j'ai souvent cité. C'est la définition la plus exacte qu'on puisse donner du profit dans le monde économique où nous vivons :

Il y a, dans les choses humaines, une marée
Qui, prise au flot montant, porte à la fortune.

Et il faut reconnaître que si un jour la production tombait aux mains des Coopératives, alors il n'y aurait plus cette marée qui porte à la fortune — et même on peut se demander s'il y aurait encore des navigateurs, car l'homme ne se décide pas volontiers à tenter des entreprises qui ne comportent aucun aléa, ni chance de fortune, ni risque de naufrage!

On peut donc hésiter à affirmer que la production pourra continuer sans l'appât du profit, mais on peut tout de même l'espérer. Oui, on peut espérer qu'il y aura un jour une société dans laquelle le service rendu, la satisfaction des besoins, seront des stimulants suffisants pour remplacer le profit.

Mais il faut supposer pour cela une grande transformation non seulement économique, mais morale.

Lors des fouilles de Pompéi, on a trouvé les ruines d'une villa romaine sur le seuil de laquelle il y avait cette inscription (la maison avait dû appartenir sans doute à quelque nouveau riche du temps) : *Salve lucru!* Salut au profit! Eh bien! nous avons déjà quelques milliers, environ 50.000, de maisons coopératives sur l'enseigne desquelles nous avons déjà pu inscrire : Adieu au profit !

### § 5. La Coopération dans la répartition

Voici maintenant le troisième secteur : la répartition. Il semble qu'ici la société de consommation n'apporte aucun principe nouveau et ne change rien de ce qu'il est convenu d'appeler les fondements de l'ordre économique existant. Elle n'abolit pas la propriété, ni l'hérédité, ni le prêt à intérêt, ni l'épargne, ni même le salariat, car elle emploie dans ses établissements des employés et des ouvriers qui sont bien des salariés. Aussi est-ce pour cela que beaucoup de socialistes, tout au moins les socialistes communistes, déclarent que la



coopération est bourgeoise, ou — qualificatif plus injurieux encore — qu'elle est simplement réformiste.

Cependant, supposez par hypothèse la coopération étendue à tout l'ensemble du monde économique et le juste prix réalisé partout par l'élimination du profit, dans le sens que j'ai indiqué. Vous verriez qu'il en résulterait nécessairement ceci : c'est que les sources de la fortune, ou du moins de toutes les grandes fortunes, seraient taries. Car si vous cherchez d'où viennent les fortunes, je ne parle pas des petites fortunes qui peuvent être formées par l'épargne, vous verrez qu'on ne fait fortune que dans les affaires — excepté quelquefois tel ou tel héros du cinéma ou de la boxe, et encore, même pour ceux-ci, ce sont tout de même des affaires.

Et qu'est-ce que c'est que les affaires ? On a dit depuis longtemps : « les affaires, c'est l'argent des autres ». Mais c'est là une définition purement humoristique. Les affaires, c'est le profit. Il n'y a pas d'autre moyen de s'enrichir que de réaliser des profits. Si donc le profit disparaissait de ce monde, il y aurait là une révolution dont l'importance, au point de vue socialiste et même au point de vue communiste, serait incomparable. Je vous laisse le soin d'en tirer les conséquences.

Il est vrai qu'il reste cette grosse pierre d'achoppement : le salariat. On nous dit : Vous parlez toujours de l'abolition du profit, mais vous n'inscrivez pas, comme le fait la C. G. T. dans son programme, comme le font les socialistes dans le leur, l'abolition du salariat — et pour cause!

Il faudrait beaucoup plus que les quelques minutes qui me restent pour parler de cette question. Je me bornerai à la brève observation que voici : l'abolition réelle du salariat, à prendre ce mot au sens propre, ne peut exister qu'autant que le travailleur possède ses instruments de travail, produit pour son propre compte et garde pour lui les fruits de son travail. Or, ce régime-là c'est celui de la petite industrie, de la petite propriété, lequel est incompatible avec les données de l'évolution économique actuelle, et dont aucun socialiste ne voudrait à aucun prix.

Alors, étant admis que la production ne peut avoir lieu que sous forme d'entreprises collectives, quel que

soit le régime que vous puissiez imaginer, — que ce soit le régime communiste, le régime collectiviste, le régime coopératiste, le régime municipal — le travailleur sera toujours au service de l'entreprise qui l'occupera; et, dans ces conditions, on pourra donc toujours dire qu'il est salarié.

Mais si l'on prend la formule « abolition du salariat », dans le sens vrai qu'elle doit comporter, c'est-à-dire si l'on entend par là un état économique dans lequel le travailleur saura que son travail ne servira pas à enrichir un capitaliste, un patron, un propriétaire, mais aura la certitude que le produit de son travail lui reviendra tout entier, ou, quand à la part qui ne lui reviendra pas, bénéficiera à toute la nation; quand il saura que, dans l'entreprise où il est employé, il est chez lui, il est dans sa maison, que, dans cette petite république que constituera l'entreprise nouvelle, il est, non plus sujet, mais citoyen — dans ces conditions-là, on pourra dire que le salariat est aboli dans toute la mesure où il peut l'être.

Or, tout cela, l'entreprise coopérative peut l'offrir à ceux qui voudront venir à elle. Et les autres systèmes feront-ils mieux ?

### § 6. Les prétentions rivales du consommateur et du producteur

Achevons notre tour d'horizon et arrivons au dernier secteur : c'est la consommation.

La consommation, c'est par là que j'aurais dû commencer. La consommation, pour nos sociétés de consommation, c'est notre point de repère, c'est notre étoile polaire! C'est de ce côté que nous cherchons notre orientation; en toutes choses nous nous demandons quel est l'intérêt du consommateur et par quelles mesures l'intérêt du consommateur sera-t-il le mieux satisfait ?

Or, ici, nous retrouvons les économistes, non pour critiquer cette fois mais au contraire pour réclamer la priorité: Il n'y a rien là de nouveau, disent-ils, nous l'avions déjà dit. C'est vrai. Longtemps avant nous, les pères de l'économie politique ont dit que, en toute chose, il fallait consulter l'intérêt du consommateur. C'est ce qu'a répété Bastiat jusque sur son lit de mort.



Ils l'ont dit, c'est entendu! mais au lieu de pousser les consommateurs à s'organiser eux-mêmes pour sauvegarder leurs intérêts, ils les ont remis à la garde d'une divinité bienfaisante qu'ils appellent la Concurrence, soit concurrence nationale, soit concurrence internationale. Or, comme nous l'avons démontré tout à l'heure, cette divinité-là a été domestiquée par les producteurs.

Sans doute les économistes parlent avec sympathie du consommateur, qu'ils appellent d'un mot qui a fait fortune: le tiers-oublié. Mais eux-mêmes l'oublient souvent! tout au moins oublient-ils de faire place à la consommation en tant que province distincte de la science économique. Dans la plupart des livres d'Economie politique, comme dans l'enseignement et dans les programmes d'examen, la consommation est totalement supprimée ou réduite à presque rien.

J'avais ces jours-ci, entre les mains un traité d'Economie politique de 700 pages : il y avait, sur la partie relative à la consommation, 7 pages exactement (1). C'est un domaine sacrifié.

On aurait été en droit de penser que cette guerre aurait mis en relief l'importance énorme de la consommation. En effet, au cours de cette guerre, l'économie de la consommation a tenu autant de place dans les préoccupations du gouvernement et dans la conduite de la guerre que l'économie de la production.

Mais il n'en a pas été ainsi.

Nous assistons, aujourd'hui, au contraire, à un mouvement très caractéristique qui réclame pour le producteur le gouvernement, et non pas seulement le gouvernement économique, mais le gouvernement politique.

Partout autour de nous, dans les revues nouvelles, comme celle qui a pris ce titre significatif *Le Producteur*, dans les manifestes syndicaux de la Confédération Générale du Travail, dans le mouvement anglais qu'on appelle le *Guild Socialism*, dans des livres comme celui qui porte ce titre non moins significatif *Le Travail*

(1) Cours d'Economie Politique du père Antoine. Mais beaucoup d'autres traités d'Economie politique se trouvent plus ou moins dans ce cas.

*au pouvoir* (1) — nous voyons réclamer pour les producteurs, soit manuels, soit intellectuels, le gouvernement de la Société.

Sans doute, en tant que coopérateurs, nous sommes d'accord avec les syndicalistes pour admettre que l'Etat n'a pas été toujours un fidèle gardien de l'intérêt public, mais nous ne sommes nullement disposés à croire que si l'Etat était remplacé par des organisations de producteurs, soit manuels, soit intellectuels, l'intérêt public fût mieux sauvegardé. Nous avons vu toujours, au contraire, cet intérêt public foulé aux pieds par les organisations professionnelles, tant celles de fabricants capitalistes que celles des travailleurs manuels. Et il ne peut pas en être autrement : l'intérêt professionnel dominera toujours, chez des professionnels, l'intérêt public.

Le rôle du travail ce n'est pas de prendre le pouvoir, c'est de remplir sa mission, qui est la plus noble: le service social.

C'est, au contraire, pour le consommateur que nous réclamons le droit de prendre au sérieux cette formule de style qui revient dans toutes les lettres d'affaires : « Faites vos commandes, donnez vos ordres, vous serez servis ».

C'est à ceux, en effet, qui donnent les commandes qu'il appartient d'exercer le commandement ou, comme disent les Américains, le contrôle sur la production. Et de quel droit? Est-ce parce qu'ils tiennent, comme on disait du temps où il y avait de la monnaie, les cordons de la bourse? Non, mais parce qu'ils représentent l'intérêt public. Le gouvernement des consommateurs c'est dans l'ordre économique ce qu'est le suffrage universel dans l'ordre politique.

Ce n'est point à dire que nous reconnaissions au consommateur plus de mérites et plus de vertus qu'aux producteurs; nous avons dit tout à l'heure le contraire. Mais ce n'est pas diminuer l'éminente dignité du Travail que de lui dire qu'il n'a d'autre fin que de servir la nation, c'est-à-dire de pourvoir aux besoins de tous.

Ce qui semblait justifier l'orgueil du producteur et sa

(1) De M. Roger Francq secrétaire de l'*Ustica*.



prétention au pouvoir c'est la thèse que le travail, seul, crée la richesse. Mais cette doctrine, quoique toujours proclamée dans tous les manifestes syndicalistes ou socialistes, est aujourd'hui abandonnée par tous les néo-économistes. On peut soutenir qu'il serait mieux, en droit, que le travail seul eût la vertu de créer la richesse, je le voudrais aussi, mais, en fait, il n'en est rien. Le travail crée seulement la forme qu'il donne aux choses et, si vous voulez aussi, l'utilité qui résulte pour toute chose de la forme donnée à la matière. Mais, pas plus qu'il ne crée la matière première, il ne crée ce qu'on appelle la valeur. Accumulez tout le travail que vous voudrez, pétrissez le fer ou l'argile, et vous n'aurez jamais qu'une chose invendable, inutile, par conséquent, jusqu'au jour où le désir du consommateur aura vivifié cette matière inerte en lui insufflant cette âme qui s'appelle la valeur.

C'est donc le consommateur qui, par sa demande, crée non pas l'objet lui-même, non pas l'utilité intrinsèque en entendant par là ses propriétés physiques ou chimiques, mais la valeur. Le travail ne peut créer la richesse que dans la mesure où il sait suivre ou parfois devancer le désir du consommateur.

Voilà donc pourquoi les Sociétés coopératives de consommation s'efforceront de tenir en mains le contrôle du consommateur, à l'encontre des organisations de travailleurs et de producteurs.

### § 7. L'avenir de la Coopération

Messieurs, c'est un champ bien vaste que j'ai parcouru avec vous. Tant de choses dans notre petite boutique! Beaucoup nous diront, certainement, que ce champ est démesuré. Nous avons souvent reçu des conseils de modération. Mon illustre prédécesseur dans ce Collège, Paul Leroy-Beaulieu, qui, à la différence de ses collègues, a fait à la Coopération l'honneur de parler souvent d'elle, ne cessait de lui recommander la modestie et de la mettre en garde contre toute ambition de palingénésie, gros mot qui revenait souvent sous sa plume, c'est-à-dire construction d'un monde nouveau.

Eh bien! nous déférerons à ces sages conseils. Je n'ai pas l'intention de faire ici un cours d'apologétique

coopérative mais plutôt de critique coopérative. Nous montrerons les revers de nos sociétés non moins que leurs succès. Toutefois, nous ne laisserons pas croire que le Coopératisme n'est qu'un système utopique, comme tant d'autres qui se sont succédés dans l'histoire sociale. Je sais qu'il y a nombre de systèmes sociaux qui, après avoir anticipé l'avenir, ne sont plus aujourd'hui que le passé. Comme dans ces limbes où, selon la croyance de l'Eglise catholique, errent mélancoliquement les enfants morts sans baptême, de même il y a aussi des limbes où dorment les systèmes sociaux qui sont morts avant d'avoir vécu, les Utopies, les Icaries, les Salentes, les Phalanstères !

Mais notre République Coopérative n'ira pas prendre place à côté de ces ombres mélancoliques, parce que, elle du moins, a vécu. Non seulement elle a vécu, mais elle a manifesté sa vie par la plus sûre des réalisations, en faisant vivre les autres!

Ceux qui auraient des doutes sur la vitalité de la Coopération n'ont qu'à regarder ce qui s'est passé pendant la guerre, et comment en tous pays, elle a résisté à cette épreuve du feu, et comment, au milieu de tant de ruines, elle est sortie de cette guerre presque la seule, pourrait-on dire, victorieuse.

Ce n'est pas seulement dans les pays de l'Europe occidentale qu'il faut la regarder à l'œuvre, mais dans les pays de l'Europe orientale et centrale; là, elle a été la seule organisation économique qui soit restée debout au milieu des ruines du commerce. Il faut voir comment elle a tenu tête au gouvernement soviétique; et comment celui-ci a tellement eu conscience de sa puissance qu'après avoir essayé de la nationaliser, il a fini par lui rendre son autonomie. Il faut la voir dans les jeunes Républiques nées de l'écroulement de deux grands Empires, jusqu'en Géorgie, par delà le Caucase, où elle a pour adhérents 60 % de la population. Le bien qu'elle a fait dans ces pays est magnifique. Elle a renouvelé le miracle de l'Evangile en multipliant les pains et les poissons pour nourrir les multitudes affamées.

Et ce n'est pas seulement ce miracle-là qu'elle a fait; elle en a fait un autre! Au milieu de la guerre, alors que les Fédérations nationales de chaque pays remplissaient



leur devoir patriotique, en aidant leurs gouvernements respectifs dans leur tâche, néanmoins ces Fédérations nationales n'ont pas rompu le lien qui les unissait dans l'Alliance Coopérative Internationale. C'est la seule organisation internationale, je crois, hormis la Croix Rouge, qui, durant toute la guerre, n'ait jamais interrompu sa tâche et qui même, bravant quelque peu les lois de circonstances, ait continué à donner asile, sous la couverture rose de son Bulletin trilingue, aux collaborateurs de tous les pays belligérants.

Il est possible que, après ce grand effort, il y ait des reculs. Dans toutes les évolutions économiques, il arrive bien souvent que, après une forte poussée, il y ait des périodes de régression: cela peut arriver. Nos sociétés souffrent beaucoup de la crise économique actuelle, et en Angleterre non moins qu'en France.

Mais même si la Coopération ne réalisait pas tout le programme dont j'ai essayé de vous donner aujourd'hui une large vision, s'il fallait renoncer à toute palingénésie, eh bien, elle pourrait se dire, du moins, qu'elle a apporté dans des millions de maisons beaucoup de petits bonheurs, ce sont souvent les meilleurs, et comme dons de joyeux Noël — ce n'est pas pour rien que le premier magasin coopératif, celui de Rochdale, a été ouvert la veille de Noël — un plat de plus sur la table, un meuble de plus dans la chambre, un vêtement de plus dans l'armoire, la libération de quelque vieille dette, la sécurité du lendemain! Et du moins, dans aucune de ces maisons, elle n'aura laissé de déception.

Et si, même un jour, ceux qui écriront l'histoire économique trouvent quelques erreurs à lui reprocher, j'ai confiance que néanmoins la postérité lui sera indulgente, car ses erreurs mêmes auront été innocentes. Elles n'auront coûté ni une goutte de sang, ni une larme — et tous les expérimentateurs sociaux ne peuvent pas en dire autant.

:: L'ÉMANCIPATRICE ::
IMPRIMERIE COOPÉRATIVE
3, RUE DE PONDICHÉRY
PARIS (XVe) — 7115-2-22

:: L'ÉMANCIPATRICE ::
IMPRIMERIE COOPÉRATIVE
3, RUE DE PONDICHÉRY,
:: :: PARIS (XV^e) :: ::

MSH 23797

END OF
TITLE